

## ENTRETIEN et CULTURE DE L'OLIVIER

Infolive n° 12 du 9 juillet 2014

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte  
d'Azur, Rhône-Alpes

### Mouche de l'olive

Les captures de mouches sont très importantes pour la saison et les olives sont réceptives. Des traitements sont nécessaires.

### Œil de paon

Les conditions climatiques de ce début d'été ont favorisé le développement de la maladie et le lessivage du dernier traitement. Il est souvent utile de renouveler.

### Irrigation

Des pluies très hétérogènes. Ajustez vos arrosages en fonction des pluies relevées.

CONSULTEZ  
[www.afidol.org](http://www.afidol.org)

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier pour le compte de l'Association Inter-professionnelle de l'olivier (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Travaux financés par l'Union Européenne, FranceAgriMer et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement européen CE n°867/2008 du 3 septembre 2008 modifié par le Règlement (UE) N°1220/2011 du 25 novembre 2011, portant modalités d'application du règlement CE n°1234/2007



L'AFIDOL est une organisation d'opérateurs oléicoles agréée sous le numéro OPEO 2012/01

## Mouche de l'olive

### Observations \*:

**Les captures de mouches sont dans tous les secteurs supérieures à celles des autres années.**

Consultez le site Gestolive pour vous tenir informés des relevés de piégeage. Depuis le site [www.afidol.org](http://www.afidol.org), cliquez sur l'onglet « Gestolive » puis « afficher les cartes interactives » ou sur le lien : [Gestolive](#)

### Évaluation du risque \*:

Le risque de ponte est très élevé dans quasiment tous les terroirs oléicoles.

Heureusement le vent perturbe l'activité de ponte des mouches. Les chaleurs attendues pour le mois de juillet peuvent également limiter, voire stopper le développement de larves

### Préconisations :

**Préférez une « stratégie barrière »,** qui permet d'éviter les piqûres de mouche sans produit insecticide. Il est possible de mélanger les spécialités à base de cuivre aux spécialités à base d'argile.

Si le nombre de mouches capturées dans vos pièges augmente très vite et dépasse 5 mouches/piège/jour et si vos olives sont de variété sensible, appliquez un insecticide adulticide. Préférez le Spinosad avec attractif si votre verger est suffisamment éloigné d'arbres non traités ou traités à l'argile.

TOUS SECTEURS OLEICOLES

 <b>Stratégie Barrière</b>	<p><b>Appliquez une barrière minérale rapidement ou renouvelez la si les pluies on lessivées les olives</b></p> <p>Choisissez entre les barrières à base de Kaolin calciné (liste sur Infolive n° 9). Selon les variétés il est parfois nécessaire de faire la première application en deux passages, pour que toutes les olives soient bien recouvertes.</p> <p><i>Méthode alternative : sans</i></p>
 <b>Stratégie Adulticide préventif</b>	<p><b>Choisissez la stratégie adulticide uniquement si le nombre de mouches augmente brutalement dans vos pièges sur votre parcelle</b></p> <p>Trois matières actives peuvent être utilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Spinosad (Synéis appât) : 1,2 l/ha dans 30 l de bouillie; 4 applications /an maximum ; délai de rentrée : 6 heures ; ZNT : 5 m; Délais Avant Récolte : 7 j</li> <li>• Lambda cyhalothrine (nombreuses spécialités) : dose/ha selon spécialités ; 2 applications /an maximum ; délai de rentrée : 48 heures ; ZNT : 50 m; Délais Avant Récolte : 7 j</li> <li>• Deltaméthrine (Décis protech, Spil protech..) : 0,083 l/ha ; 3 applications /an maximum ; délai de rentrée : 48 heures ; ZNT : 50 m; Délais Avant Récolte : 7 j</li> </ul> <p><i>Méthode alternative : préférez la stratégie barrière</i></p>
 <b>Stratégie Larvicide</b>	<p>Pas de larvicide pour le moment</p>
<b>Attract &amp; kill</b>	<p>Les systèmes dits de « piégeage massif », consistant à mettre des pièges alimentaires en grand nombre dans le verger sont intéressants pour les vergers très grands (plus de 2 ha) ou très isolés surtout en début de saison. Mieux vaut les utiliser sur le second ou troisième vol de mouches.</p>

## Maladie de l'œil de paon

### Observations \*:

Les conditions climatiques de juin et début juillet ont été très favorables aux contaminations et le cumul des pluies a généralement lessivé les derniers traitements.

D'après le modèle de MM Régis et Roubal, les contaminations de fin juin – début juillet conduiront à l'apparition des taches contaminantes sur les feuilles à la fin août.

*Consultez le site Gestolive pour vous tenir informés des relevés de piégeage.*

*Depuis le site [www.afidol.org](http://www.afidol.org), cliquez sur l'onglet « Gestolive » puis « afficher les cartes interactives »*

*Ou sur le lien : [Gestolive](http://Gestolive)*

### Évaluation du risque \*:

Le risque est généralement nul en été, d'une part parce qu'il fait trop sec pour qu'il y ait contamination et, d'autre part, parce que les chaleurs ralentissent le développement du champignon.

Mais les conditions climatiques particulières de 2014 incitent à la prudence.

Les taches qui apparaîtront en août seront rapidement contaminantes.

### Préconisations :

**Appliquez un traitement à base de cuivre à la demi-dose homologuée avant le prochain épisode pluvieux.**

### OPTIPAON

Faites régulièrement une estimation de la sensibilité de votre verger avec Opti-paon sur :

[http://www.agrometeo.fr/op\\_oad.asp](http://www.agrometeo.fr/op_oad.asp)

## Irrigation

En raison de la couverture nuageuse, les ETP quotidiennes ont accusé un net recul au cours de la semaine écoulée, notamment en région Languedoc-Roussillon. Aussi, les besoins en eau de l'olivier sont globalement à la baisse par rapport au dernier bulletin.

L'axe rhodanien, les Alpes de Haute-Provence et le Languedoc-Roussillon ont bénéficié de précipitations significatives. De nouvelles pluies ont d'ailleurs été relevées ce lundi en Languedoc-Roussillon. Par contre, les pluies ont été plus rares de l'Est des Bouches-du-Rhône aux Alpes-Maritimes. La suspension des arrosages n'est à envisager que si les précipitations cumulées au cours des quinze derniers jours atteignent plus de 40 mm. Ailleurs, réduisez vos apports d'eau en fonction des pluies mais ne suspendez pas totalement vos arrosages.

Relevés météo du 30 juin au 6 juillet 2014		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Rhône Est/Bouches du Rhône	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Provence/Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
ETP moy. en mm / j		5,0	5,3	5,2	5,3	4,4	4,8	5,3	5,2	4,9	4,6	4,1	4,1
Cumul en mm sur la semaine	ETP	35	37	36	37	31	34	37	36	34	32	29	29
	Pluies	19	22	3	0	4	8	21	20	28	15	23	14

**ETP moy** : évapotranspiration potentielle moyenne (référence station météo)

**Pluies** : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

**Ajuster la conduite de votre irrigation en fonction des précipitations relevées dans votre pluviomètre au cours de ces 15 derniers jours :**

- **pluies cumulées inférieures à 10 mm** : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- **pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm** : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données ci-dessous.
- **pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm** : réduisez les apports en eau d'au moins 40 à 70 % par rapport aux recommandations données ci-dessous.
- **pluies cumulées supérieures à 40 mm** : suspendez l'arrosage durant une dizaine de jours, puis à la reprise de l'irrigation, limitez vos apports de 50 % par rapport aux préconisations pendant une semaine.

**Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de pluies :**

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Provence Alpes de Haute	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,0	2,1	2,1	2,1	1,8	1,9	2,1	2,1	2,0	1,8	1,6	1,6
	4 à 6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,4	2,5	2,5	2,5	2,1	2,3	2,5	2,5	2,4	2,2	2,0	2,0
	4 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6
<b>Micro-jet, aspersion, gravitaire</b> Arrosage tous les 10 jours (mm)		10,0	10,6	10,4	10,6	8,8	9,6	10,6	10,4	9,8	9,2	8,2	8,2

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m<sup>3</sup> / ha ou encore 1 litre / m<sup>2</sup>**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 7 m x 6 m (occupation au sol de 42 m<sup>2</sup>), 1 mm représente 42 litres d'eau.

**Restrictions sur l'usage de l'eau dans l'Hérault** : en raison du fort déficit hydrique rencontré depuis l'hiver dernier, les niveaux d'alerte sécheresse ont été renforcés dans l'Hérault. Dans certains secteurs, l'usage agricole de l'eau peut être interdit entre 11 heures et 20 heures sauf en cas d'arrosage par micro-irrigation ou goutte-à-goutte. Plus de renseignements sur le site de la Préfecture de l'Hérault : <http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau/La-secheresse>

Les conseils d'irrigation s'appuient sur les données des stations météorologiques du CIRAME, du CEHM et des relevés tensiométriques réalisés sur des vergers de référence. Les suivis réalisés sur ces vergers sont consultables sur le site de l'AFIDOL : <http://www.afidol.org/gestoliveprod/bullirrigs/showIrrigsMap>

\* **Observations et évaluation du risque** : les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

**Mentions réglementaires** : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

**INFOLIVE**, bulletin de préconisation oléicole de l'AFIDOL, ISSN 2264 - 6701

Rédacteur en chef : Christian Pinatel ;

Phytoprotection : Alex Siciliano ; Fertilisation et irrigation : Sébastien Le Verge

**Centre Technique de l'Olivier** – 22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 82 99